

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 25 Mars 2024

Délibération n° 2024.03.21

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Financement des charges dues au SYDER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état des charges dues au SYDER au titre de l'année 2024 s'élève à 66 922.17 € et que le conseil Municipal a à se prononcer quant au mode de financement (budgétisation, fiscalisation ou mixte).

Compte tenu du montant à payer, le Conseil Municipal décide **de fiscaliser l'intégralité de la charge à payer au SYDER soit 66 922.17 €.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

